

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1496

présenté par
M. Paris

ARTICLE 42

À l'alinéa 13, supprimer le mot :

« toutefois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un mot inutile.